COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2007 (convocation du 11 juin 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. SARRAT Didier, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence

(jusqu'à 11 h 25)

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert

M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)

M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)

Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)

Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles

M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain

M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry

Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel

M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)

Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel

M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)

M. LOTHAIRE Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)

M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre

M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRE Pierre (à partir de 11 h 20)

 $M.SEGUREL\ J.Pierre\ \grave{a}\ M.FELTESSE\ Vincent\ (jusqu'\grave{a}\ 11\ h\ 00)$

M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain

M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15) Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 22 juin 2007

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Direction Projets Economiques

N° 2007/0433

Association Arc Sud Développement- Soutien aux actions menées en 2007 - Subvention de la Communauté Urbaine Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des relations partenariales avec les associations de développement économique à caractère intercommunal oeuvrant sur son territoire, la Communauté Urbaine apporte annuellement son soutien financier à l'association Arc Sud Développement, dont la vocation intercommunale est effective depuis 2004, avec les adhésions des communes Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon et s'est confirmée en 2005 et 2006.

Le champ d'action de cette association demeure principalement, pour Arc Sud Développement, l'accompagnement des projets économiques à caractère généraliste, l'implantation d'entreprises, la gestion de la pépinière existante sur Villenave-d'Ornon, et la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Dans le cadre de la poursuite du partenariat instauré avec notre établissement public, cette structure présente aujourd'hui son plan d'actions et son budget prévisionnel 2007.

1 - Le programme d'actions 2007 de l'association repose sur quatre axes :

- le développement de l'esprit entrepreunarial et l'aide à la création d'entreprises par le conseil à la réalisation de plans d'affaires, la recherche de partenaires et de financements, l'aide à la constitution de dossiers de subventions ou prêts d'honneur, la recherche de locaux ou l'hébergement en pépinière, l'analyse des besoins en formation et l'aide à l'intégration dans le tissu économique local.
- le maintien et le développement des entreprises du territoire : veille économique sur l'ensemble du territoire Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon, positionnant l'association comme un relais d'informations et de conseils, recherche de solutions aux besoins détectés dans les entreprises, développement de services de proximité dans les zones d'activités et actions d'animation en liaison avec les clubs d'entreprises.
- l'accueil d'entreprises nouvelles : deux niveaux d'intervention de l'association sont envisagés selon lieu de provenance de l'entreprise : en cas de délocalisation et d'expansion d'entreprises intra-communautaires, l'association essaie de répondre aux demandes d'investisseurs extérieurs à l'agglomération. Dans ces deux cas, Arc Sud Développement

peut être le relais de terrain de la Communauté Urbaine et du B.R.A à tous les stades du projet.

- la promotion de la plate-forme multimodale d'Hourcade et autres sites communautaires implantés sur le territoire Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon : le site d'intérêt métropolitain de Hourcade situé à proximité de la plate-forme constitue une réserve foncière de 50 hectares destinée à recevoir des activités de logistique. L'association s'attache à promouvoir ce projet d'envergure nationale et les activités de Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon.

2- Le budget prévisionnel de Arc Sud Développement 2007 :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Soutien à la création	49 000	Participation des Communes	133 000
d'entreprises			
Soutien développement des		Communauté Urbaine	50 000
entreprises	50 000		
Accueil d'entreprises	35 000		
Promotion plate-forme			
Hourcade	7 000		
Communication et animation	39 000		
Outils d'évaluation et			
démarche qualité	3 000		
TOTAL	183 000	TOTAL	183 000

Compte tenu du programmes d'actions et du budget prévisionnel 2007 présentés par cette association, il est proposé de reconduire en 2007, la subvention allouée à cette structure.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de 50 000 € au bénéfice de l'association Arc Sud Développement pour le programme d'actions qu'elle mènera en 2007,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65, Article 6574, Fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 JUILLET 2007

PUBLIÉ LE : 11 JUILLET 2007

M. JEAN-CHARLES BRON